



FONCTION PUBLIQUE

Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FO

46, rue des petites écuries 75010 PARIS

contact@fo-fonctionnaires.fr // 01-44-83-65-55

LE SERVICE PUBLIC REPUBLICAIN ET L'EGALITE DES DROITS DOIVENT AUSSI S'APPLIQUER A LA CORSE !

Au 1^{er} janvier 2018, la Corse sera administrée par une collectivité unique, les deux départements et la région vont fusionner.

Le Parlement a voté à l'Assemblée Nationale, trois ordonnances sur la mise en œuvre de la future collectivité unique de Corse à partir du 1er Janvier 2018.

Fusion des deux départements et de la collectivité territoriale Corse (CTC) avec un siège fixé à Ajaccio et création d'une chambre des territoires basée à Bastia qui regroupera les élus locaux, les intercommunalités et les communes, et aura un rôle de conseil auprès de la nouvelle assemblée, la Corse deviendra « la collectivité de Corse »

Cette nouvelle organisation issue de la loi NOTRÉ (*Nouvelle Organisation Territoriale de la République*) deviendra une collectivité à statut particulier au sens de l'article 72 de la Constitution en lieu et place de la collectivité territoriale Corse et des départements Corse du Sud et Corse du Nord.

Au-delà de ce changement institutionnel, se pose la question des personnels des différentes structures qui vont se retrouver à nouveau confrontés à des restructurations et à la rationalisation des moyens impactés par l'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la collectivité de Corse, notamment le chapitre II relatif aux missions et personnels.

« La réorganisation des services déconcentrés de l'État, les précisions requises en matière juridictionnelle, les modalités de transfert des personnels, y compris les emplois fonctionnels, comme l'adaptation de références dans diverses lois applicables à la collectivité de Corse, du territoire d'intervention et des modalités d'organisation, de fonctionnement et de financement par la collectivité des établissements et organismes institués par la loi »

Une fois de plus les agents des différentes collectivités territoriales, mais aussi des services de l'Etat vont subir ces restructurations de plein fouet !

Force Ouvrière s'est toujours opposée à la réforme territoriale et rejette les fusions de services, mutualisations et mobilité forcée.

FO Fonction publique rappelle son attachement à l'organisation administrative s'appuyant sur ses communes, ses départements et ses régions.

FO Fonction Publique confirme ses revendications d'un Etat basé sur l'égalité des droits des citoyens et des agents publics.

Fait à PARIS, le 14 décembre 2017